

Actualité du Haut Conseil de la santé publique

2023/2024

*Journée régionale
Cpias Pays de la Loire
Juin 2024*

Didier Lepelletier



DGS/MSR



**5 commissions
spécialisées**

Cs 3SP

Cs RE

Cs MIME

Cs SEJAP 

Cs DSMNT

**8 groupes de travail
permanents transversaux**

Gtp ISS

Gtp SNS

Gtp SecProCH

Gtp GCMRE

Gtp DASRI

Gtp PSTP 

Gtp ESP 

Gtp Sec Eau 

Gt Ebola

Gt Covid

Gt MPXV ?

**2 groupes de travail
opérationnels**

Gto Méthodologie 

Gto Communication 

121 experts 2

En 2023/24

- > 50 saisines DGS reçues et traitées
- Autant de Gt ad hoc ou Gtp pour y répondre
- Gt ad hoc constitués
 - D'experts du HCSP ou externes
 - Expertise complétée par auditions ou contributions écrites d'Agences, d'Instances sanitaires nationales ou internationales et **de sociétés savantes/ CNR**
 - De nombreuses saisines traitées de manière transversale par des experts de plusieurs Commissions spécialisées
- 15 demandes d'auditions (Cours des Comptes, , Igas, Mission Evain...)

Thématiques de saisines traitées en 2023/2024

Santé Environnement

Air intérieur
Eau potable
Sols pollués
Pesticides et métabolites de pesticides
Mayotte
Sargasses
Salubrité de l'habitat

Evaluation des plans

PNMR3
SNS
SNANC
BUA et PCI

Prévention/Promotion de la santé

Stratégie nationale de santé
Mesures universelles d'hygiène
RDV Prévention
Maltraitance

Maladies infectieuses

Streptocoque A
CMV
Vaccination à Mayotte
Voyageurs

Santé de l'enfant

Carnet de santé maternité
Certificats de santé de l'enfant
Assises de la pédiatrie et santé de l'enfant
Examen à 6 ans

Produits biologiques du corps humain

Zika, NWV, Dengue, TBE , Fièvre Q

Les productions scientifiques relatives à l'hygiène et à la prévention et au contrôle des infections



Règles sanitaires d'hygiène et de salubrité de l'habitat	Mai 2022
Utilisation des pastilles de chlore à Mayotte dans le cadre d'un épisode de sécheresse durable	Septembre 2023
Conduite à tenir relatif aux accidents d'expositions aux prions et aux prions et aux propagons dans le cadre des soins comportant des actes invasifs	Septembre 2023
Hygiène, aération et ventilation des locaux autres que ceux à usages d'habitation ou d'hébergement dans un contexte de sobriété énergétique, de changement climatique et d'évolution de la situation sanitaire (3 échéances)	Octobre 2023
Qualité EDCH Mayotte : conduite à tenir sur les retenues collinaires dans un contexte de crise de l'eau durable	Octobre 2023
Mesures universelles d'hygiène dans la communauté	Octobre 2023
Nouvelles recommandations de tri des déchets d'activité de soins en lien avec les travaux de révision du guide national sur l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA)	Juin 2023
Actualisation des avis du HCSP délivrés lors de la crise sanitaire Covid-19 concernant la gestion des déchets d'activités de soins et gestion des corps des patients décédés infectés par le SARS-Cov-2	Juillet 2023

La construction de la doctrine du HCSP relative aux mesures universelles d'hygiène

Promotion de la santé et hygiène : les stratégies d'intervention

La charte d'Ottawa (1986) positionne la santé en tant que partie d'un système complexe, diversifié, en interaction permanente, qui nécessite des interventions intersectorielles et participatives. Elle propose 5 domaines d'action prioritaires que le HCSP a adaptés aux mesures d'hygiène :

1. Élaborer des politiques publiques saines
2. Créer des milieux favorables à la santé
3. Renforcer l'action communautaire
4. Acquérir des aptitudes individuelles
5. Réorienter les services de santé



The screenshot shows the HCSP website with the following content:

- Navigation:** Accueil / avis et rapports / Mesures universelles d'hygiène dans la communauté
- Menu:** LE HCSP, AVIS ET RAPPORTS, LA REVUE ADSP, Spécial Covid-19
- Search:** Que recherchez-vous? Chercher
- Document Info:** Date du document : 10/10/2023, Date de mise en ligne : 06/11/2023, Groupe de travail
- Section:** Autres documents portant sur: Environnement, Maladies transmissibles, Prévention, Sécurité du patient, sécurité des pratiques, Agent infectieux, Alimentation, Contamination, Désinfection, Hygiène corporelle, Hygiène des mains, Hygiène et sécurité, Infection, Mesure d'hygiène, Nettoyage, désinfection
- Text:**

1 Tout au long de l'année et en particulier en période de circulation des virus, appliquons les recommandations du HCSP en matière d'hygiène et de prévention de la transmission des maladies infectieuses

La thématique de l'hygiène et des mesures de prévention des infections communautaires les plus fréquentes, s'inscrit pleinement dans le cadre défini par les cinq stratégies d'actions formulées dans la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé :

 - élaborer une politique publique saine ;
 - créer des milieux favorables ;
 - renforcer l'action communautaire ;
 - acquérir des aptitudes individuelles ;
 - réorienter les services de santé.
- Infographic:** A grid of 5 boxes illustrating the Ottawa Charter strategies:
 - ÉLABORER DES POLITIQUES PUBLIQUES FAVORABLES À LA SANTÉ:** Stratégie nationale 2020-2026 de prévention des infections et d'antibiothérapie; Stratégie nationale de santé sexuelle 2020-2024; Normes de qualité pour l'hébergement et les ESD; Politique de logement.
 - CRÉER DES MILIEUX FAVORABLES:** À l'échelle locale pour limiter les risques de transmission des maladies infectieuses; Communauté de santé; En tenant compte des personnes, lieux et lieux et activités d'hygiène.
 - DÉVELOPPER DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES:** Mobiliser les pairs et communautaires; Multiplier les actions; Travailler avec les communautés; Travailler avec les communautés; Travailler avec les communautés.
 - DÉVELOPPER LES APPTITUDES PERSONNELLES:** Éducation des adultes; Éducation des adultes; Éducation des adultes.
 - RÉORIENTER LES SERVICES DE SANTÉ:** Santé publique et veille; Services de santé; Services de santé.
- Footer:** COMBINAISON DE STRATÉGIES POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES DE PRÉVENTION DES INFECTIONS PAR LE GRAND PUBLIC

Doctrine HCSP

pour limiter la diffusion des maladies infectieuses transmissibles
ou non, en population générale



Nouvelles recommandations de tri des déchets d'activités de soins en lien avec la révision du guide national sur l'élimination des DASRIA

Le HCSP recommande, pour caractériser le risque infectieux (biologique) des déchets d'activités de soins (DAS), la définition suivante : « Un déchet à risques infectieux (risques biologiques) correspond à un déchet d'activités de soins provenant d'un foyer de multiplication active d'agents biologiques pathogènes (groupes 2 à 4) (foyer infectieux ou colonisation microbienne). Un déchet à risque infectieux correspond aussi à un déchet d'activités de soins fortement imprégné de sang, de sécrétions ou d'excrétions avec risque d'écoulement. »

Avis PDF (1360 ko)

Diaporama PDF (1920 ko)

Date du document : 01/06/2023

Le HCSP recommande, pour caractériser le risque infectieux (biologique) des déchets d'activités de soins (DAS), la définition suivante :

- « Un déchet à risques infectieux (risques biologiques) correspond à un déchet d'activités de soins provenant d'un foyer de multiplication active d'agents biologiques pathogènes (groupes 2 à 4) (foyer infectieux ou colonisation microbienne).
- Un déchet à risque infectieux correspond aussi à un déchet d'activités de soins fortement imprégné de sang, de sécrétions ou d'excrétions avec risque d'écoulement. »

Source : [Nouvelles recommandations de tri des déchets d'activités de soins en lien avec la révision du guide national sur l'élimination des DASRIA \(hcsp.fr\)](#)

Actualisation des avis du HCSP délivrés lors de la crise sanitaire Covid-19 concernant la gestion des déchets d'activités de soins

Au cours de la première année de la crise sanitaire Covid-19, le HCSP a émis plusieurs avis relatifs à la gestion des déchets d'activités de soins, en particulier en milieu diffus, des déchets issus des protections pour adultes incontinents et des déchets issus des tests antigéniques, et à la protection des personnels de collecte des déchets, sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de ces avis.

Avis PDF (1868 ko)

Date du document : 06/07/2023

Le HCSP recommande que :

- les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, dont les EHPAD, qui disposent d'une filière DASRI non perforants, éliminent par cette filière, dans des emballages homologués, les déchets non perforants provenant du foyer infectieux et ceux fortement imprégnés de sécrétions avec risque d'écoulement.
- Ces mêmes déchets et les déchets de tests positifs de dépistage Covid-19 sont éliminés dans un double sac (norme EN 13 592), *via* les ordures ménagères, pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les lieux de soins, qui ne disposent pas d'une filière DASRI non perforants.

Source : Actualisation des avis du HCSP délivrés lors de la crise sanitaire Covid-19 concernant la gestion des déchets d'activités de soins

Prévention et contrôle de l'infection

=

Inscription de la leptospirose sur la liste des maladies devant faire l'objet d'une transmission obligatoire des données individuelles à l'autorité sanitaire	Décembre 2022
Recommandations sanitaires pour les voyageurs à destination des professionnels de santé (saisine pluriannuelle 2023 à 2027)	Mai 2023
Vaccination contre la typhoïde, l'hépatite A, le choléra et la poliomyélite à Mayotte dans le cadre d'un épisode de sécheresse durable	Juin 2023
Complément – Lettre au DGS relative à la vaccination contre la typhoïde, l'hépatite A, le choléra et la poliomyélite à Mayotte dans le cadre d'un épisode de sécheresse durable	Juin 2023
Avis sur un projet de décret relatif à la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire	Juin 2023
Actualisation des recommandations relatives à la conduite à tenir devant un ou plusieurs cas d'infections à streptocoque du groupe A	Juillet 2023
Validation de la stratégie nationale de prévention et de gestion intégrée des IRA	Août 2023
Liste des maladies humaines prioritaires à surveiller dans le cadre du règlement sanitaire international	Octobre 2023
Dépistage systématique de l'infection à CMV pendant la grossesse	Décembre 2023
Evolution des mesures d'isolement des personnes infectées par le SARS-Cov-2	Octobre 2023

Évolution des mesures d'isolement des personnes infectées par le SARS-CoV-2

Dans un contexte de circulation exclusive du variant d'Omicron BA.5, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) actualise le rapport du 15 juin 2022.

Le HCSP prend en considération que les matrices décisionnelles publiées en juin 2022 en situation de circulation du sous-variant BA.2 restent globalement valables et pertinentes dans la situation actuelle de circulation exclusive et stable de BA.5 sous réserve d'ajustements présentés ci-après.

Courrier au DGS  (424 ko)

Date du document : 26/01/2023

Date de mise en ligne :
30/01/2023

En termes d'actualisation des mesures, **le HCSP préconise de :**

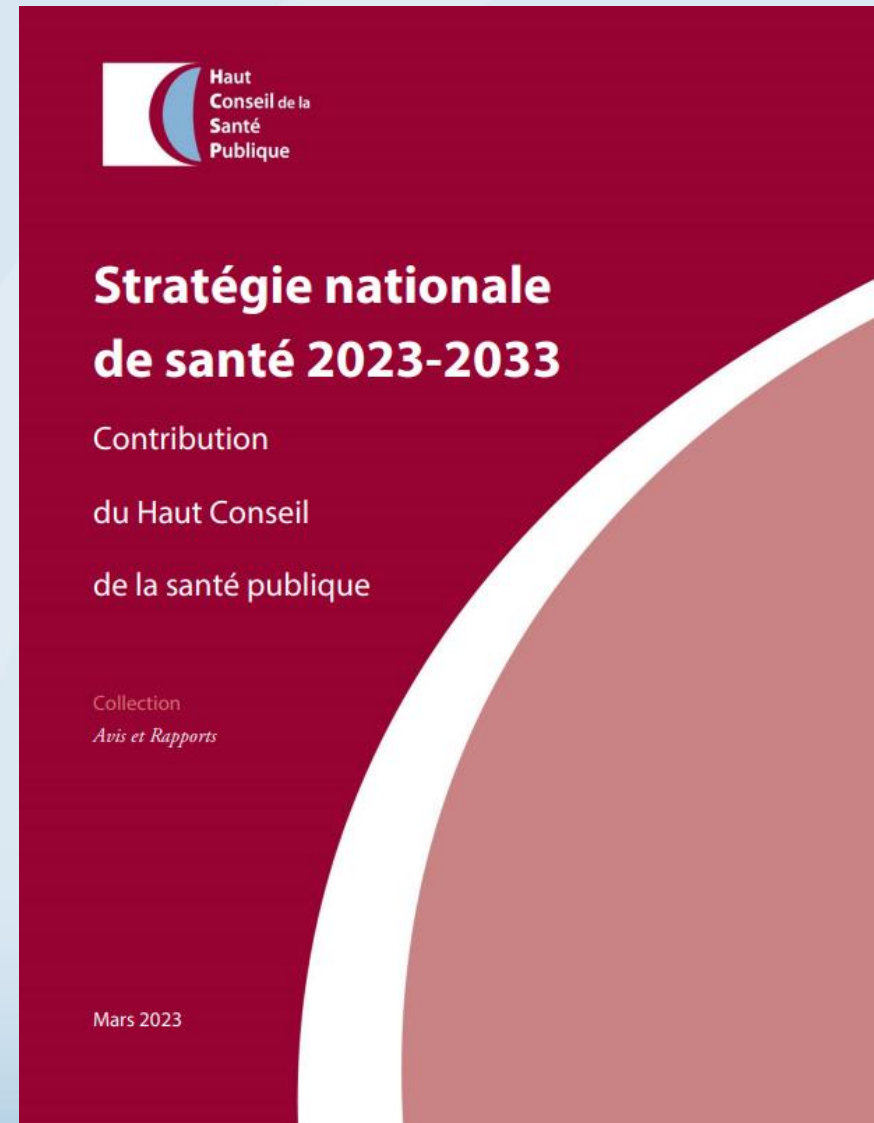
- **Raisonner en conduite syndromique** (devant des manifestations cliniques évocatrices d'infection respiratoire virale) et promouvoir dans la population générale de nouvelles règles « universelles d'hygiène respiratoire » post Covid19, en particulier en période épidémique hivernale, reposant sur le port du masque par toutes les personnes ayant des symptômes d'infection respiratoire aiguë et dans les lieux confinés et clos avec forte densité de personnes.
- **Lever les mesures d'isolement systématique et obligatoire** chez les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë.
- **Maintenir l'application de l'ensemble des mesures barrières** chez les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë et dans la population générale dans les lieux confinés et clos avec une forte densité de personnes.
- **Maintenir les recommandations figurant dans le rapport du 15 juin 2022 du HCSP pour les personnes contacts et la population générale.**

Sécurité des éléments et produits du corps humain

(dons de sang, greffe de cellules souches hématopoïétiques et d'organes solides)

Cas humain d'infection à virus West Nile dans le Var – sécurisation des produits du corps humain	Janvier 2023
Sécurisation des éléments et produits issus du corps humain en prévision de la circulation du virus West Nile en France métropolitaine	Mars 2023
Mesures de prévention à prendre en raison du risque de transmission de l'hépatite E par les donneurs de produits et éléments issus du corps humain	Avril 2023
Actualisation de la liste "a priori" des pays devant motiver une contre-indication temporaire ou des mesures de dépistage en rapport avec le virus West Nile, saison 2023.	Mai 2023
Recommandations sanitaires 2023 pour les voyageurs	Mai 2023
Dépistage systématique du CMV chez les donneurs de gamètes et d'embryons	Juillet 2023
Virus de l'encéphalite à tiques - Actualisation de l'avis HCSP du 23 juillet 2020	Août 2023
Actualisation de l'avis HCSP du 23 juillet 2020 sur l'encéphalite à tiques (TBE)	Août 2023
Sécurisation des produits issus du corps humain dans le cadre de la circulation active du virus West-Nile en Gironde	Août 2023
Sécurisation des produits issus du corps humain dans le cadre de la survenue d'un foyer de fièvre Q dans le Vaucluse.	Août 2023
Risques de transmission de <i>Strongyloides stercoralis</i> par les éléments et produits du corps humain	Août 2023
Dépistage de la syphilis guérie chez les donneurs de sang	Octobre 2023
	Octobre 2023
Ajout du Maroc sur la liste des pays à risque de West Nile virus pour les dons de produits issus du corps humain	Octobre 2023
Greffes dérogatoires d'organes ou de tissus de donneurs porteurs de marqueurs VHB et VHC : Evaluation des propositions d'évolution travaillées par l'ABM	Décembre 2023

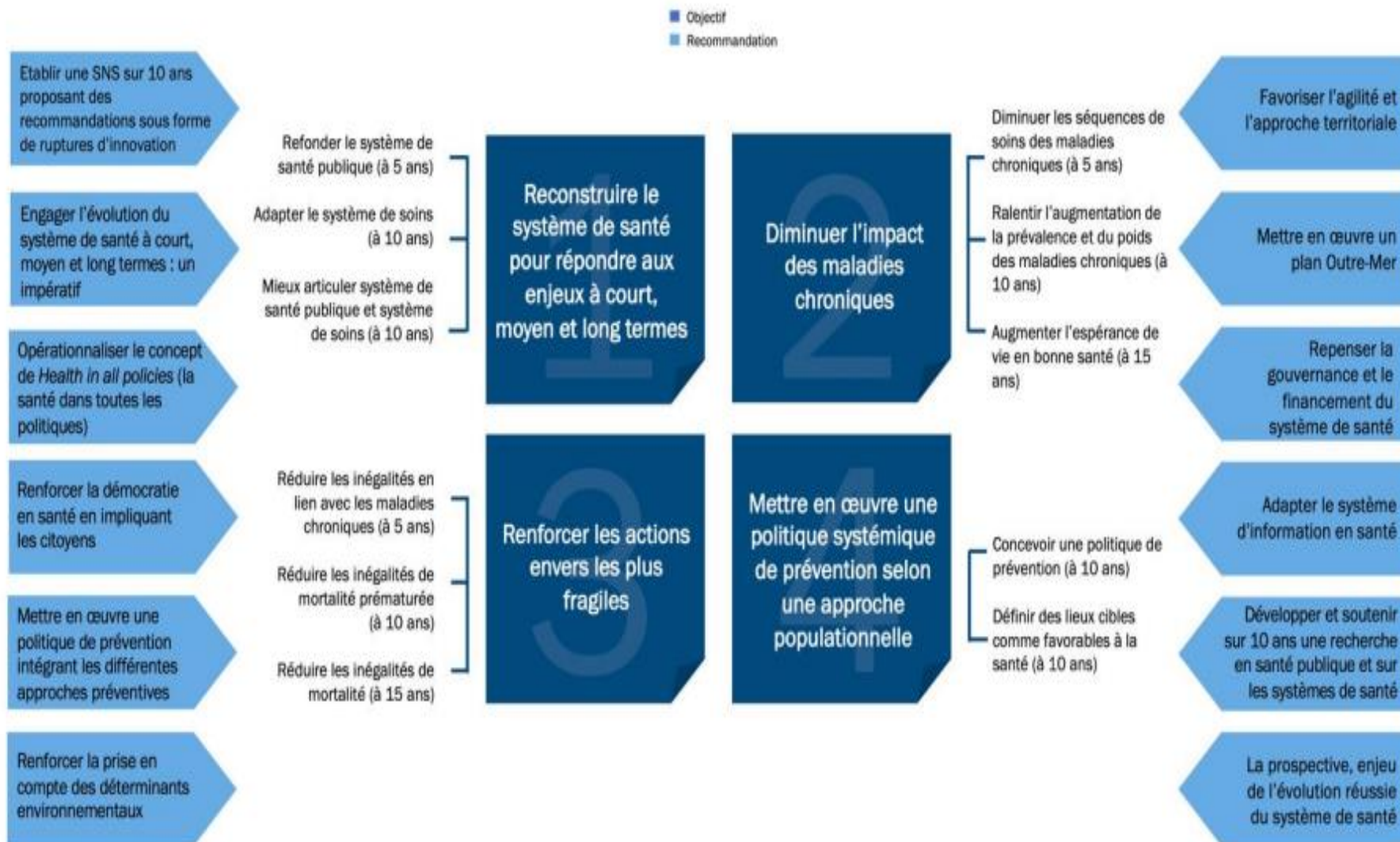
Quelle est la vision et quelles sont les propositions du Haut Conseil de la santé publique ?



<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1285>

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1280>

Figure 2. Infographie relative aux objectifs et recommandations établis par le HCSP pour la stratégie nationale de santé 2023-2033.



En cours

- Auto-saisine relative à la maîtrise de la diffusion des BHRé
- Trois rapports antérieurs du HCSP structurants (2010, 2013, 2019)
- Malgré ces trois générations de recommandations, **des difficultés de maîtrise de la transmission croisée demeurent**, générant un nombre important de patients porteurs ou contacts à suivre, notamment en cas de larges épidémies ou de clusters répétés.
- Nécessité d'une synthèse 4 ans après la dernière actualisation
- Difficultés hospitalières pour la maîtrise dans certaines filières (organisation, RH, encadrement, soutien institutionnel, autorités sanitaires)

En cours (2)

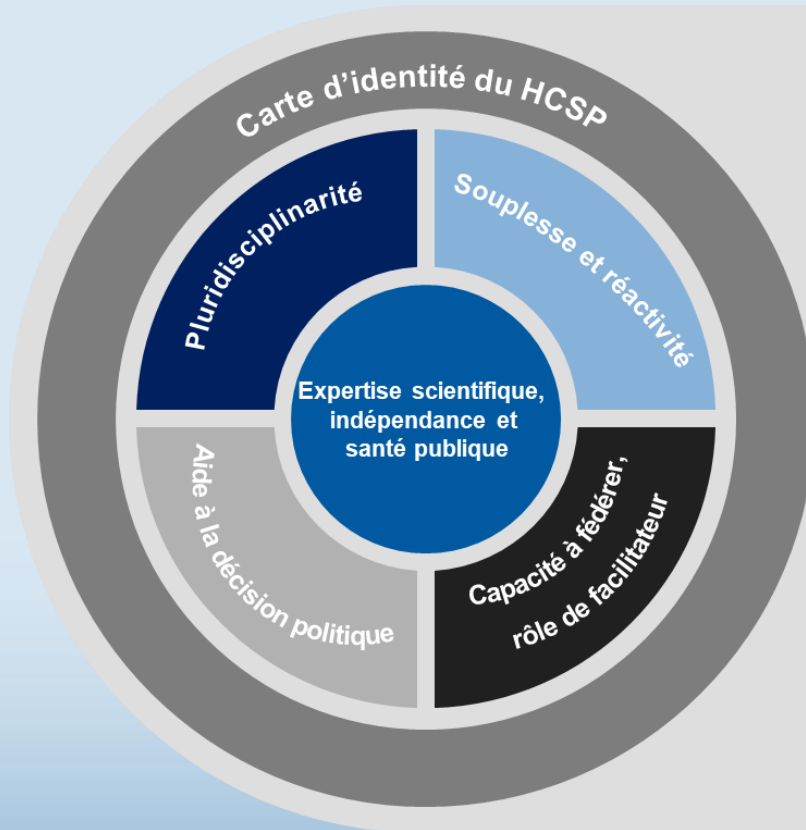
- Auto-saisine transformée en saisine par la DGS suite à une RSS au sujet notamment du CHU de Nantes
- Les problématiques suivantes méritent en particulier d'être prises en compte :
 - analyse de risque a priori et a posteriori pour adapter les mesures à la situation épidémiologique avec une stratification de ce risque ;
 - repositionnement du diagnostic microbiologique (par PCR notamment);
 - modalités d'un système de détection précoce des cas (l'exposition à l'étranger, voire dans les territoires ultra-marins, est difficile à recueillir) ;
 - réactualisation des conditions de suivi des patients contact ;
 - évaluation du risque environnemental lié aux BHRé et sa participation dans la transmission croisée ;
 - évaluation des difficultés de transfert en aval dans des établissements de santé des patients porteurs ou contacts.

Le HCSP : Instance d'expertise scientifique en santé publique

- Le HCSP a été créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et mis en place en 2007 (article 2).
- La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié les missions du HCSP par la nouvelle rédaction de l'article L.1411-4 du Code de la santé publique.

1. Contribuer à l'élaboration, au suivi annuel et à l'évaluation pluriannuelle de la Stratégie nationale de santé ;
2. Fournir aux pouvoirs publics, en lien avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire ;
3. Fournir aux pouvoirs publics des réflexions prospectives et des conseils sur les questions de santé publique ;
4. Contribuer à l'élaboration d'une politique de santé de l'enfant globale et concertée.

Instance scientifique d'aide à la décision de politiques publiques sanitaires



- Expertise scientifique, Indépendance et santé publique**
Les membres du HCSP produisent collectivement une expertise scientifique en réponse à différentes saisines des pouvoirs publics. Ils agissent en toute indépendance avec ces derniers.
- Souplesse et réactivité**
Capacité à répondre au commanditaire en faisant preuve de souplesse, de réactivité et de précision dans les travaux rendus.
- Capacité à fédérer**
Le HCSP parvient à fédérer les expertises en interne ou à l'externe, via des sollicitations ad-hoc (sollicitation de son réseau, organisation d'auditions, etc)
- Aide à la décision politique**
Les membres du HCSP remettent des avis et travaux qui ont pour objet de guider la décision politique. Le HCSP recommande, préconise et émet des avis en toute indépendance.
- Pluridisciplinarité**
Les experts du HCSP sont issus de parcours différents et bénéficient d'expertises complémentaires, qui permettent de couvrir un large panel de domaine d'expertise.

Merci
de votre attention

Collaboration
HCSP/SF2H/CPIAS